

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service.Eau et Environnement
Unité Gestion de l'Eau

Compte-rendu de la conférence départementale de l'eau « Qualité » du 27 juin 2018

Participants : liste jointe au compte-rendu

Déroulé de la séance et contenu des échanges :

Madame le Préfet ouvre la conférence départementale de l'eau « Qualité » et rappelle la fragilité de la ressource en eau du département, que ce soit au niveau de la quantité que de la qualité.

Présentation :

La présentation des différents sujets prévus à l'ordre du jour est réalisée sous la forme d'un diaporama joint au compte rendu.

M. Lionel RIMBAUD, Agence Régionale de Santé, présente les résultats d'autosurveillance du niveau de nitrates des captages destinés à l'alimentation en eau potable. Les captages les plus emblématiques ou représentatifs du fonctionnement des territoires sont présentés, de même que les eaux brutes stockées dans les deux barrages du Cébron et de la Touche Poupard.

Echanges :

M. MOUILLOT questionne sur la forme des courbes qui étaient plus lissées auparavant.

M. RIMBAUD explique que cela est dû à l'augmentation du nombre de mesures. Il précise également que tous les captages suivis sont classés « Grenelle ou conférence environnementale », c'est-à-dire sont prioritaires.

M. GAUFFRETEAU annonce des courbes linéaires sans augmentation du taux de nitrates sur les captages du syndicat des eaux du Val de Thouet (SEVT). Ces captages sont superficiels et les variations se font quasi simultanément avec les périodes de pluies significatives.

M. PELLERIN demande la mise en parallèle des résultats avec les actions mises en œuvre sur le terrain. (point abordé ultérieurement dans la présentation sur le programme Re-Sources).

Présentation :

M. RIMBAUD présente ensuite les résultats sur les pesticides, les différentes molécules présentes dans l'eau. Plus l'eau est profonde, plus les taux de présence de pesticides sont faibles, ce qui illustre un effet protecteur des sols.

Echanges :

M. MARTINS précise qu'il existe une base de données sur les paramètres relatifs aux pesticides sur le département par le biais des syndicats d'eau.

M. PELLERIN estime qu'il serait intéressant de pouvoir mettre à disposition du grand public les données.

M CHATELAIN propose de créer un lien internet, sur le site de l'État, pour avoir accès aux données et aux cartes.

Présentation :

M. RIMBAUD poursuit en présentant les cartes de qualité des eaux du département. Le dernier point de l'exposé concerne les zones de protection des captages AEP et leur révision.

Echanges :

M. AUDE souhaite connaître les modalités de décision concernant la révision des périmètres et questionne sur la situation du captage de la Foncaltrie (Sauzé-Vaussais).

Les critères de révision précisés dans le diaporama sont rappelés par M. RIMBAUD. Concernant le captage de la Foncaltrie, M. BARILLOT précise la fermeture du captage pour cause de turbidité depuis les travaux de la LGV et annonce que des négociations sont en cours avec COSEA pour la prise en charge financière de travaux, ainsi que pour la pérennité des aides.

Présentation :

M. MONTEPINI présente le programme Re-Sources à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine et un focus sur le département des Deux-Sèvres. Ce programme est poursuivi par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine avec des évolutions qui se feront au regard de la taille du territoire.

Echanges :

M. LACROIX s'interroge sur l'intégration des projets Re-Sources dans les « projets de territoires ».

M. MOUILLOT précise que l'articulation se fera nécessairement avec tous les contrats territoriaux notamment les CLE du SAGE et que les programmes Re-Sources, tout comme les contrats territoriaux de gestion quantitative ou concernant les milieux aquatiques, ont vocation à être intégrés aux projets de territoires.

M. PELLERIN questionne sur les perspectives et sur le fléchissement possible des aides des agences de l'eau.

M. DALLET annonce que le nouveau programme de l'agence va voir une baisse d'environ 10 % des aides sur le programme Re-Sources.

Présentation :

M. MOUILLOT présente ensuite la démarche de zone de protection de l'aire d'alimentation de captage (ZPAAC) en cours de mise en place sur les Lutineaux, avec l'appui du syndicat des eaux du Val de Thouet (SEVT).

Echanges :

M. PELLERIN estime que comme le programme Re-Sources est déjà un programme volontaire, la ZPAAC accorde une « 2^e chance », sur un secteur où les résultats ne sont pas bons.

M. CHATELAIN annonce que le passage au volet réglementaire du dispositif serait un échec et ne souhaite pas devoir y recourir. Cette démarche demande beaucoup d'investissements car c'est la 1^{ère} zone de ce type au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine. Beaucoup d'éléments sont à créer.

M. GAUFFRETEAU estime la mobilisation actuelle des exploitants agricoles à 10 % sur le programme Re-Sources, ce qui rend la réussite difficile.

M. LACROIX précise l'importance des accompagnements financiers pour les exploitants agricoles.

M. MOUILLOT rappelle que les MAEC seront le levier financier utilisé.

M. AUDE rappelle l'inquiétude des agriculteurs de la Vienne, présents sur ce secteur.

Pour Mme REGNIER, il serait important de connaître la charge en nitrates des terrains.
M. BARILLOT trouve le projet ambitieux mais qu'il va mobiliser beaucoup d'énergie et d'argent.
M. MOUILLOT rappelle que les fonds mobilisés seront discutés prochainement avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Présentation :

M. MOUILLOT présente le bilan des contrôles sur certaines mesures du 5° programme d'actions national et régional zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole (PAZV).

Echanges :

M. LEYSSENE met en garde sur la difficulté de conservation des prélèvements dans le cadre de la mesure sur les reliquats post-récolte. On obtient parfois des résultats aberrants à cause de la température excessive.
M. MOUILLOT et M. BARNET précisent que cette mesure ciblera certaines exploitations dans le futur programme d'actions régional.

Présentation :

M. BARNET fait un point sur la délimitation de la zone vulnérable Adour-Garonne et sur l'élaboration du 6° PAZV.

M. CORNUAULT poursuit la présentation sur les évolutions entre le plan d'actions régional (PAR) actuel et le futur plan, dont l'arrêté doit être signé en juillet 2018, avec une entrée en vigueur dès le mois de septembre 2018.

Echanges :

M. SERRES revient sur la difficulté de mise en application dès le mois de septembre 2018.

M. MOUILLOT rappelle que les mesures nationales s'appliquent déjà depuis plusieurs années et que les mesures du nouveau PAR peuvent être mises en œuvre sans attendre la communication par la DDT, car elles diffèrent très peu des mesures précédentes.

M. CORNUAULT rappelle les actions de communication mises en œuvre lors de la signature du 5° PAZV et propose la reconduction de ces actions de communication pour le futur programme.

Présentation :

M. MOUILLOT termine la présentation par la réglementation d'utilisation des produits phytosanitaires dans le département.

Echanges :

M. PELLERIN souligne la volonté de non régression des règles de protection de l'environnement et de la santé humaine présente sur le département.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Préfet clos la séance à 16h40.



Isabelle DAVID

